

# Nouvelles pistes pour attirer des magistrats

La députée CDH Vanessa Matz va déposer une proposition de résolution visant à tenter de rendre la profession de magistrat plus attractive.

**LAURENCE WAUTERS**

**E**n juin dernier, le ministre Van Quickenborne (Open VLD) annonçait débloquer 46 millions d'euros pour recruter 116 magistrats et du personnel d'appui auprès de l'ordre judiciaire. Si l'intention est donc bien là, les recrutements sont difficiles : les candidats manquent alors que les places à pourvoir sont nombreuses, et les examens pour accéder à la fonction présentent un taux d'échec important. En 2020-2021, sur 242 participants au concours d'admission au stage judiciaire, seuls 66 ont réussi. A l'examen d'aptitude professionnelle (pour les juristes plus chevronnés), il y a eu 54 lauréats pour 252 candidats, et seuls trois candidats sur 22 n'ont pas échoué à l'examen oral destiné aux juristes disposant d'au moins 20 ans d'expérience. La députée fédérale Vanessa Matz s'apprête à déposer, pour le CDH, une proposition de résolution ébauchant des pistes pour faire face au problème. Premier constat tiré par la députée : la profession n'a pas été rendue très attrayante ces dernières années en raison d'une charge de travail qui grandit, d'un parc informatique obsolète, d'une documentation en ligne insuffisante devant être palliée par un investissement financier des magistrats eux-mêmes, d'un personnel de greffe insuffisant pour les épauler, de locaux vétustes, d'une pension qui a été revue à la baisse ainsi que d'un non-respect – et c'est un comble – de la législation sur le bien-être au travail.

## Deux types de procédures

Ensuite, le faible taux de réussite aux examens pour accéder à la profession est visé par cette proposition : le CDH propose d'organiser deux types de procédures visant à sélectionner d'un côté des juges spécialisés, qui seraient testés sur leurs matières de prédilection (police, fiscal, familial...), et de l'autre des juges « tout-terrain », interrogés sur l'ensemble. Les premiers devraient, en cas de promotion ou de changement de place impliquant des compétences supplémentaires, suivre des formations et/ou des épreuves internes. L'organisation actuelle des examens ne refléterait en outre pas les conditions de travail de la plupart des professionnels du droit, regrette Vanessa Matz.

Pour Marie Messiaen, présidente de l'Association syndicale des magistrats, travailler à l'attractivité de la profession doit effectivement être une priorité ; elle qui est juge dans le Hainaut, à Mons, siège depuis deux jours... sans chauffage. « Avant, la magistrature attirait des avocats qui y venaient faire leurs 10 ou 15 dernières années », explique-t-elle. « Maintenant, la masse de travail y devient de plus en plus importante, les conditions de travail sont déplorables et les conditions salariales sont bien moins intéressantes que dans le privé. » La présidente de l'ASM se dit heureuse que le politique réfléchisse à la problématique du recrutement des magistrats, et consciente que les examens permettant d'accéder à la profession doivent peut-être être aménagés « sans pour autant baisser de niveau », ce à quoi le Conseil supérieur de la Justice et le Collège des cours et tribunaux réfléchissent actuellement. Elle se montre cependant plus réservée au sujet d'examens trop ciblés, risquant de rendre les magistrats moins flexibles (pour remplacer des collègues dans des audiences, par exemple), avec les problèmes qui pourraient en découler.